

- Mandat auprès d'un bureau d'ingénieurs compétent dans ce genre de travaux.

- Séance de coordination pour le démarrage de l'étude et obtention des données de base nécessaires à la réalisation des plans de l'existant.
- Curage et inspection des collecteurs existants.
- Etude des raccordements privés. Il s'agit de vérifier et de connaître l'évacuation des eaux des bien-fonds de chaque bâtiment qui est concerné par la mise en séparatif communal afin de pouvoir en tenir compte lors de l'établissement du projet.
- Réalisation de plans complets de l'existant.
- Projet de mise en séparatif comportant les plans de situation (avec mention des raccordements privés jusqu'en limite de propriété), profil en long des collecteurs communaux, coupe-type de fouille et détail du pousse-tube.
- Organisation de la procédure de demande de permis de construire et suivi.
- Réalisation de l'appel d'offres aux entreprises, établissement d'un devis pour la demande de crédit de construction basé sur le retour des offres des entreprises.

Le montant du crédit d'étude pour la mise en séparatif du quartier des Brévires et des Rialets est de CHF 148'000.-. Il sera financé par un emprunt qui porte intérêt à 3% financé par le compte de résultats et un amortissement de 10 % sera appliqué.

Jean-Claude Bernold